Pour rite in kemet



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU LIMOUSIN ET DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE

Limoges, le 14 août 2015

31, RUE MONTMAILLER 87 043 LIMOGES CEDEX

TELEPHONE: 05.55.45.70.85 TELECOPIE: 05.55.77.80.12

Mél: drfip87,mission-communication@dgfip.finances.gouv.fr



Madame, Monsieur,

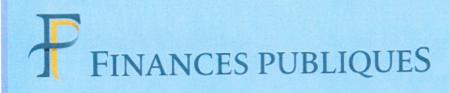
La campagne des avis vient de débuter avec la mise en ligne des premiers avis d'imposition. L'occasion de rappeler que depuis deux ans, la Direction générale des Finances publiques (DGFiP) s'est engagée à moderniser et harmoniser le recouvrement spontané des recettes publiques. Elle veut offrir à l'usager la possibilité de payer en ligne toutes les sommes dont il est redevable, à savoir :

- son impôt sur le revenu bien sûr, ainsi que ses taxes d'habitation et foncières avec le site impots.gouv.fr et l'appli smartphone « Impots.gouv » (possibilité également d'opter pour le prélèvement mensuel ou à l'échéance);
- ses amendes avec le site amendes.gouv.fr et l'appli « Amendes.gouv » ;
- ses produits locaux avec tipi.budget.gouv.fr;
- ses timbres passeport avec timbres.impots.gouv.fr.

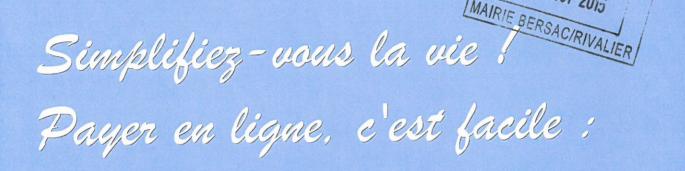
Facteur de rapidité, de simplicité et de sécurité, le paiement dématérialisé est une réponse adaptée à notre volonté de favoriser le civisme en matière de paiement dans un contexte de maîtrise budgétaire. La modernisation de la chaîne d'émission des produits locaux permet un abondement plus rapide de la trésorerie de votre collectivité et une maîtrise des coûts de gestion.

Nous vous proposons de relayer l'existence de cette offre sur votre site internet, dans votre hall d'accueil ou annexes (cf. affiche jointe). À cet effet, nous vous joignons une affiche de promotion et avons mis à votre disposition divers supports de communication (bannières web, dépliant, affiche...) à cette adresse : http://www.economie.gouv.fr/dgfip/medias-dgfip.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.







- Impôt sur le revenu, taxes foncières et d'habitation sur le site impots.gouv.fr et sur l'appli smartphone « impots.gouv »
- les amendes sur le site **amendes.gouv.fr** et sur l'appli «**amendes.gouv.fr** »
- les produits locaux avec tipi.budget.gouv.fr
- les timbres passeport avec timbres.impots.gouv.fr

